

## **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 juin 2009**

**Présents pour le Conseil d'Administration** : JP Delchef (Président), Mmes F. Charneux et D. Sonveaux ainsi que MM L. Lopez, J. Monsieur, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (Trésorier général) et B. Scherpereel . A. Kaison, A. Geurten et. M. Thiry

**Présents pour le Comité de Direction** : Y. Slangen (Secrétaire général)

**Excusés** : Mme D. Doyen, MM. F. Geeroms (Directeur financier) et R. Obsomer (Directeur technique)

Les membres du conseil d'administration de l'AWBB félicitent Mr Cyriel Coomans, président de la FRBB pour sa brillante réélection au conseil d'administration du COIB concrétisée par un nouveau mandat de vice-président.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2009**

- Le procès verbal de la réunion du 25 mai 2009 tel que publié sur le site le 29 mai 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Assemblée générale du 13 juin 2009**

2.1. Relevé des questions posées lors de la Commission législative du 27 mai 2009 :

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des questions posées lors de la commission législative et celles transmises comme convenu par les groupements parlementaires pour le 9 juin 2009.

Ils y répondent et charge le président de transmettre les informations souhaitées avant l'assemblée générale.

2.2. Organisation pratique

M. Thiry présidera le contrôle des mandats et le bureau de vote

### **3. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration**

**3.1. Demande particulière relative au statut d'un joueur étranger :**

- Le Club de Marche en Famenne a introduit une demande de qualification d'un joueur étranger ayant le statut de réfugié politique
- 
- Ce joueur avait évolué précédemment en France.

- Attendu que le club Marche en Famenne présente des documents officiels, non visés à l'article PC 87 mais qui attestent le droit à séjourner valablement sur le territoire belge jusqu'au 30 juin 2013.
- Le conseil d'administration marque son accord, à l'unanimité, afin qu'il puisse être aligné valablement en compétition dans la mesure où il aura satisfait à la procédure applicable pour les joueurs étrangers (obtention d'une lettre de sortie).

### 3.2. Dossier Rambo stars :

- Lors du conseil précédent, la demande d'affiliation déposée par le Club de Rambo stars (nouveau club), avait été approuvée à l'unanimité et ce indépendamment qu'il comptait disputer ses rencontres officielles sur le territoire de Vilvorde avait été acceptée.
- Le Président rappelle que le siège social du Club se trouve sur Bruxelles Capitale et que dès lors rien n'interdit à ce club de pouvoir jouer ses rencontres dans une salle sise en Communauté flamande.
- Le Président a reçu un courrier de réclamation émanant du Président de la VBL afin de revoir la situation et le cas échéant de permettre l'affiliation de ce club au sein de la VBL.
- Le conseil d'administration en prend connaissance. Le Président de l'AWBB prendra contact avec le club concerné afin d'entrevoir une solution sportive.

## **4. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration**

### 4.1. Examen de la candidature d'un nouveau membre au CPD Namur :

- Le Conseil d'Administration marque son accord sur la nomination de Monsieur Serge Mottiaux sous la réserve de la réception de l'avis favorable de la commission prévue à l'article PJ 4 du Règlement d'ordre intérieur.
- La nomination sera proposée à ratification par l'Assemblée générale, sous réserves.

### 4.2. Dossier Averlant.

- Mr B Averlant a été suspendu de toutes fonctions officielles jusqu'au 30 juin 2010.
- B Averlant a transmis un courrier en demandant sa réhabilitation.
- Le conseil d'administration constate que la sanction est levée à la date du 30 juin 2010.

## **5. Saison 2009 - 2010**

### 5.1. Composition des séries nationales 3 messieurs

- Le Président informe les membres du Conseil d'administration du problème causé par l'application d'un forfait à l'adresse du club de Brussels jeunes Atomia.
- Le club a interjeté appel de la décision.

- Suite à la décision finale favorable au club de Brussels Jeunes Atomia, celui-ci ne redescend plus en division 1 régionale et devrait entraîner par conséquent la relégation du club de UBCF Quaregnon.
- Le Club de Brussels jeunes Atomia réclame la relégation du club de UBCF Quaregnon en division I régionale.
- Compte tenu qu' il n'y a pas eu d'accord au sein du département compétition FRBB, il a été décidé de demander soumettre le différend à la Commission belge de l'arbitrage du sport du COIB en date du 9 juin 2009.
- En séance, les membres apprennent que le dossier sera traité le jeudi 11 juin 2009 à 19H00.

### 5.2. Arbitrage à 3 en nationale 2

- Jacques Monsieur informe le conseil d'administration du problème du nombre d'arbitres se retrouvant pour la prochaine saison en division 2 nationale Messieurs.
- La BLB a diminué son nombre d'arbitres qui officieront en division 1 nationale la prochaine saison.
- Ainsi l'on se retrouve avec 27 arbitres pour la prochaine saison en division 2 nationale pour assurer 7 rencontres par WE.
- Le département a également envisagé de passer à un pôle d'arbitres pour la D2 et la D3 avec 3 catégories.
- L'autre option étant de passer à 3 arbitres en division 2 nationales pour les rencontres officielles.
- Avant de se prononcer définitivement, le Conseil d'Administration charge J Monsieur de se renseigner pour savoir ce qui se pratique dans les autres pays européens.

### 5.3. Tarif des indemnités d'arbitrage

- Le Conseil d'administration examine le tableau des indemnités d'arbitrage pour la prochaine saison et le reprend dans son procès verbal.

### **INDEMNITES D'ARBITRAGE 2009-2010**

Messieurs	Euro	Dames	Euro
Nat 1	60,00	Nat 1	<b>44,00</b>
Nat 2	<b>55,00</b>		
Nat 3	<b>44,00</b>		
Régionale 1	30,00	Régionale 1	<b>28,00</b>
Régionale 2	28,00	Régionale 2	<b>24,00</b>
Jeunes rég.	18,00	Jeunes rég.	18,00
Provinciale	<b>22,00</b>	Provinciale	<b>17,00</b>
Reserve prov.	15,00	Reserve prov.	15,00

Jeunes prov. (+ 12 ans)	13,00	Jeunes prov.(+ 12 ans)	13,00
Jeunes prov. (- 12 ans)	12,00	Jeunes prov.(- 12 ans)	12,00
Commissaire	<b>28,00</b>		
Officiel de table	<b>17,00</b>		

Frais de déplacement : 0,25 €/km

Déplacement urbain : 6,00 € min

Les augmentations, reprises en gras, sont le résultat de l'application de la convention liant l'AWBB à la BRA du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 30 juin 2010.

## **6. Projets transversaux :**

### **6.1. Pôle féminin**

- Le Président informe les membres du Conseil d'administration de la réunion relative au développement du pôle féminin qui s'est tenue la veille.
- Le rapport intégral en sera rédigé par C. Populaire et sera transmis à tous les membres.
- Lors de cette réunion différents points ont été mis en avant :
  1. Création d'une coupe espoirs féminines.
    - Cette coupe espoirs doit permettre des équipes constituées de regroupement de clubs.
    - Elle sera destinée aux filles âgées de 14 à 20 ans.
    - L'équipe devra obligatoirement aligner 6 joueuses évoluant en sélection régionale ou en sélection nationale.
  2. l'organisation d'une journée 3 contre 3 au niveau du basket féminin :
    - celle-ci serait organisée pour 2 catégories qui doivent encore être déterminées.
  3. Donner l'opportunité aux joueuses de division 1 nationale de venir s'entraîner au centre de formation avec les élèves du centre.
    - Ceci permettrait de créer des liens entre les 4 clubs francophones évoluant parmi l'élite nationale et le centre de formation.
  4. Participation aux Jeux de la francophonie :
    - La sélection est effectuée et les invitations ont été communiquées aux clubs des joueuses concernées.
  5. Labellisation des clubs formateurs :
    - Cette proposition sera développée dans le futur et sera entamée au travers des clubs formateurs au niveau du basket féminin.

### **7.2. Projet - 23 ans**

- A la demande de J. Ledure (BNTH), le pôle autour du projet des moins de 23 a été créé.

- Il sollicite les deux ligues (VBL et AWBB) à participer au financement ce projet avec les clubs de division 1 nationale.
- Le Conseil d'Administration marque son accord à l'unanimité d'intervenir financièrement compte tenu des possibilités.
- Il charge le président de finaliser le projet.
- Le Conseil d'Administration souhaite néanmoins marquer au travers de cette intervention sa volonté de participer à l'éclosion des meilleurs jeunes joueurs talentueux.
- Des rencontres internationales de bon niveau seront également organisées pour ces meilleurs jeunes.

## **8. L'avenir de l'AWBB**

### **8.1 Rapport de l'AI SF du 2 juin 2009**

- Le Président informe le conseil d'administration des points abordés lors de cette réunion où 23 fédérations concernées par la diminution importante de la subvention de l'ADEPS étaient présentes.
- L'AWBB est une des fédérations les plus touchées, tant au niveau des chiffres qu'au niveau du pourcentage de diminution de la subvention.
- Plusieurs autres fédérations non touchées étaient également présentes à cette réunion dans un mouvement de solidarité.
- A l'issue de cette réunion qui consistait plutôt en un très large tour de table de l'ensemble des problèmes que rencontrent les fédérations touchées, un communiqué de presse a été rédigé et transmis à l'ensemble de la presse par l'AI SF.

### **8.2. Rapport de la réunion avec l'ADEPS du 8 juin 2009**

- J. Ringlet et le Secrétaire général résument la réunion qui s'est tenue le 8 juin avec l'ADEPS, la fédération d'escrime et l'AWBB.
- L'ADEPS a informé les participants que le projet des 4 centres de haut niveau reste d'actualité mais qu'aucune certitude n'existe pour la date de finalisation du projet.
- Il devrait au plus tôt voir le jour dans 4 ans.
- Cependant, sur la base des questions posées, l'ADEPS souhaite aller de l'avant et étudier toutes les pistes possibles pour abaisser le coût de l'hébergement des centres de haut niveau qui fonctionnent actuellement et s'oriente vers une tarification spécifique et uniformisée.
- Au niveau de l'hébergement, aucune convention n'existe entre l'ADEPS et les fédérations présentes à Jambes
- Le Directeur général informe les personnes présentes qu'une proposition de tarification ADEPS ne pourra être faite avant novembre au futur Ministre des Sports mais dont les effets pourront entrer en vigueur avec effet rétroactif au 01/09/09.

- Au niveau du problème lié à l'encadrement éducatif et de son coût, une réunion est prévue le jeudi 11/06/09 à 15h entre Anne Willems, Jean Colot, Raphaël Obsomer et Eric Lonneux pour présenter le dossier « intégration » plutôt que « cohabitation ».
- Il est cependant important de garder une qualité d'encadrement, une stabilité des staffs et une sécurité pour les jeunes
- Les éléments suivants seront à discuter et/ou à transmettre :
  - Planning des éducateurs
  - Rôles précis des éducateurs / Vade mecum des éducateurs
  - Rationalisation du travail des éducateurs : Normes pour la nuit
  - Mise à disposition de personnel ADEPS pour les sport-études
  - Utilisation d'éducateurs stagiaires
- ~~Enfin~~ Dans le courant du mois de juin, le Directeur Général aux sports aura une réunion avec l'administration qui gère les internats de la Communauté Française.

Enfin une piste ~~sérieuse~~ sérieuse de solution pour le futur est présentée par le Secrétaire général de l'AWBB :

- Il propose au directeur général de profiter du début de la nouvelle législature afin de présenter un projet intégré pour la promotion du sport de haut niveau.
- Ainsi, sur la base des contacts déjà établis et cités ci-avant par le Directeur général, il serait bon d'y intégrer le Ministre de l'Economie et du travail afin que des postes du style « APE » puissent être dégagés.
- Le Directeur général retient cette idée et la soutiendra totalement tout en la relayant au travers des divers cabinets afin que celle-ci puisse aboutir.
- Le directeur général rappelle qu'il serait bon de revoir le montant de l'intervention des parents dans les internats « sport-études » et cite les prix pratiqués par ailleurs par les autres fédérations en guise de comparaison :
  - Tennis : 600€
  - Gym : 375€
  - Rugby : 300€
  - Escrime : 180€
  - Basket : 170€

## **9. Rapport des différents départements**

### **9.1. Département Championnat**

#### 9.1.1. Réunion clubs du 19 juin 2009

- Le Président rappelle la tenue de la réunion concernant le calendrier régional.

#### 9.1.2. Bilan de la journée AWBB - VBL

- A. Kaison commente le bilan sportif.
- Il commente le bilan très satisfaisant : 3 victoires pour 2 défaites.
- Il faut évoquer la qualité du niveau du basket pratiqué.
- Il attend toujours le bilan chiffré qui doit être transmis par le club de Spirou jeunes.

- Le Conseil d'administration souhaite mettre en avant l'excellente qualité de l'organisation du club de Spirou Jeunes.

#### Quelques points qui sont à retenir pour des organisations futures :

- Prévoir le protocole de parfaite manière en NL (présentation et remise des prix)
- Disputer ces rencontres un dimanche plutôt que le samedi et d'éviter de faire coïncider cette date ainsi avec l'un ou l'autre événement de l'AWBB.
- Prévoir un service médical (procédure d'urgence à connaître en cas de blessure). Pas nécessairement faire appel à la Croix rouge car c'est fort onéreux.

### 9.2. Département Arbitres

#### 9.2.1. Application des nouvelles règles FIBA 2010 -2012

- A l'heure actuelle il n'y a rien de neuf au niveau de la FIBA.
- D'autres pays réagissent également à ce niveau.
- Il semblerait qu'il appartiendrait aux zones continentales de la FIBA de déterminer le meilleur principe pour leur zone.

#### 9.2.2. Statut des commissaires :

- J Monsieur commente le texte du nouveau statut des commissaires de table.
- Les révisions concernent principalement le repêché éventuel et le réserviste.
- Le système proposé entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

#### **Statuts des Commissaires**

Les commissaires sont nommés par le CDA sur proposition du département arbitrage AWBB les années olympiques pour une durée de 4 ans.

**A titre transitoire**, les 5 commissaires en fonction pour la saison **2009-2010** restent en fonction jusqu'en 2012 (prochaine année olympique).

Les années olympiques, tous les commissaires en fonction et candidats doivent réussir (70 %) une épreuve théorique organisée par le département arbitrage national. Si un candidat échoue à cet examen, un repêchage est organisé et en cas de réussite, le lauréat sera classé après les lauréats de l'épreuve initiale.

A l'issue de ces épreuves, le classement des participants à celles-ci se fera sur base des points obtenus. Les titulaires seront proposés par le département arbitrage au CA en fonction du classement établi et du nombre de titulaires souhaité par le département arbitrage national. Les candidats non proposés feront partie d'une réserve.

En fin du mois d'août ou en début septembre, le candidat à la fonction de commissaire qui aura fait acte de candidature subira un examen et en fonction du résultat obtenu il sera versé dans la réserve.

Pour des raisons sportives ou privées, il est possible pour un titulaire de prendre un congé. Dans ce cas, ce titulaire sera remplacé par le candidat le mieux placé issu de la réserve pour une période équivalente au congé demandé. A l'issue de son congé, il pourra reprendre de plein droit sa fonction de titulaire. Dans ce cas, le réserviste qui l'a remplacé durant son congé redevient première réserve et retrouve son statut d'arbitre dans la division immédiatement inférieure en Nationale/Régionale sans toutefois descendre en provinciale).

Si un commissaire est suspendu pour une autre raison qu'une raison administrative (manquement bénin), ou si par son comportement ou ses actions il porte préjudice à l'association ou à ses membres, il perd définitivement le droit d'exercer la fonction de commissaire.

Si durant la saison il est constaté des manquements évidents dans la réalisation de ses tâches, il pourra être à l'appréciation du CA remplacé par un autre commissaire issu de la réserve.

Si en cours de mandat, un titulaire désire arrêter ses activités, il sera remplacé par le candidat le mieux placé dans la réserve. Il deviendra alors titulaire jusqu'à la prochaine année olympique.

Les candidatures devront être introduites **conformément aux dispositions** de l'article 27 des statuts partie compétition.

### 9.2.3. Projet arbitres subsidiable par la Loterie Nationale

- Compte tenu des informations contradictoires, un rapport plus détaillé sera effectué sur la base des informations complémentaires pour le prochain conseil d'administration.

### 9.2.4. Intervention dans le stage international de l'instructeur régional

- Mr. P Flament a introduit une demande d'intervention pour la participation au stage d'instructeur FIBA.
- Par ailleurs, M Bayot est considéré par la FIBA comme « potential international referee ». Il est appelé à participer au futur stage.
- Sur la base des décisions prises antérieurement, le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur une intervention à raison de 100% pour l'instructeur régional et de 75 % des frais d'hébergement et de déplacement pour le potentiel referee.

## 9. 3 Département Coupes

### 9.3.1. Résultats du tirage des coupes AWBB

- B Scherpereel informe le Conseil d'Administration que le nombre d'inscriptions est quasi stationnaire par rapport aux équipes inscrites la saison dernière en seniors (73 messieurs et 55 dames).
- Par contre, en jeunes, il enregistre une grosse diminution d'inscription d'équipes.

### 9.3.2. Organisation des coupes FRBB

- B Scherpereel rapporte le problème suscité par les propositions de dates pour la coupe de Belgique dames.
- Un courriel de réponse et de réaction sera transmis à la VBL.

## 9. 4 Département Jeunes

Sur proposition de J. Nivarlet, président du département et après avis de la direction technique, le conseil d'administration marque à l'unanimité son accord sur les candidatures suivantes :

Head coaches	Filles	Garçons
Bruxelles BW	Moerenhout Daniel	Dooms Jean-Claude
Liège	Chevaux France	Mossay Pascal
Namur	Bechoux Michel	Bouffioux Vincent
Luxembourg	Fivet Jean-Marie	François Laurent
Hainaut	Palix Jérémie	Ousta Salem

## 10. L'avenir de l'AWBB

### 10.1. Gestion des affaires du personnel (sans les membres du comité de direction)

Les membres du conseil de direction non présents, les membres du conseil d'administration envisagent les différentes options relatives à la poursuite conditionnée des activités du CRF et de la direction technique.

Après l'examen des différentes options, respectueuses des droits des membres du personnel engagés depuis la création de l'AWBB, le conseil d'administration prend unanimement position et charge le président de gérer le dossier, de provoquer une réunion avec le personnel et de faire rapport lors de la prochaine réunion.

### 10.2. Organisation du conseil d'administration 2009 - 2010

Les membres du conseil d'administration procèdent à un premier examen de la question. Différentes pistes sont envisagées.

Les discussions seront finalisées lors de la prochaine réunion qui se déroulera après l'Assemblée générale.

Pour le Conseil d'Administration

Yvan Slangen  
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef  
Président